

Charte

La Croix-Rouge genevoise est une association cantonale de la Croix-Rouge suisse, membre du Mouvement Croix-Rouge.

Les 7 Principes fondamentaux du Mouvement Croix-Rouge (humanité, impartialité, neutralité, indépendance, volontariat, unité, universalité) sont à la base des actions.

Elle accomplit, en tout temps, des tâches humanitaires à Genève en venant en aide à toute personne qui en a besoin, quel que soit son âge ou son origine.

La Croix-Rouge genevoise encourage les mesures visant à promouvoir la santé, et préserver la dignité des personnes.

Elle est particulièrement active dans le domaine de l'intégration sociale, culturelle et professionnelle. Elle vient en aide aux personnes les plus vulnérables, à un moment donné de leur vie. Plus spécifiquement, elle s'efforce de procurer un soutien aux familles, jeunes, personnes migrantes ainsi qu'aux personnes âgées ou isolées.

La Croix-Rouge genevoise fournit ses prestations en tant qu'organisation privée indépendante là où d'autres acteurs (pouvoirs publics, associations...) interviennent peu ou pas.

Elle est attentive à l'apparition de nouveaux besoins et nouvelles problématiques sociales afin de proposer rapidement des solutions. Elle recherche un effet durable dans son activité et évalue à intervalles réguliers ses prestations afin de les adapter au mieux des besoins.

Elle a le souci constant d'améliorer ses prestations et son fonctionnement par une démarche qualité interne. Elle met en œuvre les directives de prévention des accidents et de protection de la santé des employé-e-s en les associant à cette démarche et en renforçant leur appartenance à l'institution et leur adhésion aux principes fondamentaux du Mouvement CR.

La stratégie de la Croix-Rouge genevoise est déterminée par le Comité, l'opérationnel par le Conseil de Direction (directeur-trice et chef-fe-s de département) et la concrétisation des actions par les coordinateur-trice-s en charge des activités et leurs collaborateur-trice-s.

La Croix-Rouge genevoise est une institution dynamique tournée vers l'avenir. Son action repose sur le travail d'équipes compétentes et formées aux tâches requises par leur poste, d'une direction efficace et de bénévoles motivés. Elle se compose de personnes issues de toute la population, qui participent activement à l'accomplissement de sa mission.

Chaque collaborateur-trice possède une liste d'activités spécifiques découlant de son cahier des charges qui est régulièrement adaptée à l'évolution de son travail.

La Direction soutient et encourage les collaborateurs à maintenir et développer leurs aptitudes professionnelles en lien avec leur activité.

Elle est aussi à l'écoute de leurs réflexions et propositions ainsi que de celles des bénévoles afin d'améliorer constamment les prestations de l'institution. Elle est aussi en lien régulier avec les partenaires de l'institution et prend en compte leurs demandes dans les limites des valeurs et des ressources de la Croix-Rouge genevoise.

D'autre part, la Croix-Rouge genevoise conçoit, développe et utilise des outils diversifiés afin de :

- assurer le suivi de ses prestations et des objectifs fixés par l'institution ;
- évaluer la satisfaction des bénéficiaires ;
- analyser l'évolution des besoins ;
- concevoir et améliorer les prestations fournies ;
- mettre en place des mesures correctives.

Pour assurer financièrement ses mandats, la Croix-Rouge genevoise se donne les moyens de rechercher des ressources. Elle s'assure d'une politique d'achat au meilleur rapport qualité prix et valorise le développement durable.

Elle a le souci d'offrir des prestations orientées vers les besoins de ses bénéficiaires et de ses clients qui soient efficaces et accessibles à tous.



La Direction
Nathalie Narbel

Genève, le 18 mai 2015